

A.P.N.
Société par actions simplifiée au capital de 129 793 euros
Siège social : ZA du Gros Chêne
76230 ISNEAUVILLE
347 906 950 RCS ROUEN

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à 18 heures,

La société DSG FINANCES, société à responsabilité limitée au capital de 103 000 euros, ayant son siège social 51 rue Baron Bigot - 76710 MONTVILLE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de ROUEN sous le numéro 502 114 002, représentée par Monsieur Didier GERMAIN, en sa qualité de gérant,

Associée unique de la société A.P.N.,

Après avoir constaté que la société DSG FINANCES est également Présidente de la société A.P.N.

Étant précisé que Monsieur Ludovic RAYEUR, Commissaire aux Comptes titulaire de la société a été informé des décisions devant être prises,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la société, la société DSG FINANCES, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024. La société est une petite entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et peut donc être dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes.

La société DSG FINANCES, associée unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

II - A pris les décisions suivantes :

... / ...

- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

... / ...

QUATRIÈME DÉCISION

Les mandats de Monsieur Ludovic RAYEUR, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Serge LECAUDE, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration, et Monsieur Serge LECAUDE ayant exprimé le désir de ne pas être renouvelé dans son mandat de Commissaire aux Comptes suppléant, l'associée unique décide :

- de renouveler le mandat de Monsieur Ludovic RAYEUR, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

- et de nommer la société CABINET LECAUDE, ayant son siège social 14 B rue Hénault - 76130 MONT-SAINT-AIGNAN et immatriculé au registre du commerce et des sociétés de ROUEN sous le numéro 413 900 697, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant,

pour un mandat de trois exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

CINQUIÈME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'associée unique
La société DSG FINANCES
Représentée par M. Didier GERMAIN

